

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Rénovation du poste 63 000 / 20 000 volts de BAR-LE-DUC et mise aux normes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENEDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fabrice MASSOT (MOAD PS)

RCS / SIRET

4 4 4 6 0 8 4 4 0 1 2 7 1

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 32: Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes	Rénovation du poste 63 000 / 20 000 volts avec extension d'emprise pour mettre le site aux normes environnementales et acoustiques, tout en ayant à terme la possibilité d'y ajouter un 3° transformateur.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de l'emprise du poste électrique (environ 3 000 m²) pour y construire un nouveau bâtiment et déplacer les bancs transformateurs. Cette extension se fera à l'est et au sud-est du site actuel.

Le nouveau bâtiment sera implanté à l'est des équipements actuels, sur la nouvelle emprise.

De nouveaux transformateurs à bruit réduit seront installés dans la partie sud du poste. Ils disposeront de bacs récupérateurs étanches et seront entourés de murs pare-feu et pare-son (loges).

Des grilles HTA seront construites à proximité immédiate des nouveaux transformateurs, entre la clôture sud et les loges.

Un emplacement sera réservé pour pouvoir si besoin installer un 3ème transformateur et ses équipements.

Les nouveaux bancs transformateurs et les bacs étanches sous les grilles HTA seront raccordés à une fosse déportée qui sera mise en place au sein du site. Un bassin de rétention collectant les eaux pluviales avant leur évacuation sera aussi créé sous piste.

Les gradins de condensateurs seront supprimés et une cabine 2I+P sera installée en limite est du poste.

La clôture grillagée sera remplacée coté sud par des palplanches, le portail sera légèrement déplacé vers le sud.

A l'issue des travaux, le bâtiment actuel sera démoli ainsi que les bancs transformateurs existants, et les transformateurs seront évacués. Deux habitations et leur dépendances situées dans l'extension d'emprise seront également démolies préalablement.

4.2 Objectifs du projet

Rénovation du poste et mise aux normes environnementales et acoustiques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront par la démolition des maisons acquises par Enedis, le terrassement de la nouvelle emprise, l'extension de la clôture en palplanche, et la mise en place du nouveau portail.

S'en suivront la construction des nouveaux bancs transformateurs avec bacs étanches et du nouveau bâtiment, la réalisation des grilles HTA, la mise en place de la fosse déportée et du bassin de rétention, ainsi que les travaux de génie civil (reprise du réseau de drainage, raccordement des bacs à la fosse...).

Les nouveaux transformateurs seront ensuite mis en place dans leurs loges.

Les derniers travaux de génie civil (réseaux électriques entre transformateurs et bâtiment...) seront alors effectués.

Enfin, le bâtiment et les bancs transformateurs actuels seront démolis et leur emprise sera remise en état.

A terme, un 3^e transformateur pourra être installé dans une loge et les équipements nécessaires (grille HTA, équipements électriques...) seront construits. Une nouvelle salle HTA serait alors ajoutée au nouveau bâtiment.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le poste générera moins de nuisances acoustiques et moins de risque de pollution des eaux.

Sa fréquentation par du personnel correspondra à des opérations de maintenance et/ou de contrôle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension de l'emprise du poste	3 000 m ²
Hauteur du nouveau bâtiment	6,34 m
Hauteur des nouveaux murs pare-feu (loge)	5,00 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Nauchamp
55 000 Bar-le-Duc

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 17' 96" E Lat. 48° 77' 03" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches, à savoir la ZNIEFF de type 2 « Côteaux de Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois » et la ZNIEFF de type 1 « Pelouse des Epinottes à Naives-Rosières... », se situent respectivement à plus de 1,8 km au sud-est du poste, et à plus de 2 km au nord-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Site Patrimonial Remarquable couvrant la ville haute est largement éloigné du poste (> 1,3 km) et le monument historique le plus proche est situé à plus de 650 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bar-le-Duc est couverte par le Plan de Prévention des Risques inondation de l'Ornain révisé le 06 avril 2006 mais le poste n'est pas concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit de Bar-le-Duc est éloigné de 1,2 km du poste
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches correspondent à la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Gîtes à chiroptères des carrières du Perthois » et à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Forêts et étangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain" qui se situent respectivement à plus de 6,5 km et 7 km du poste.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés de Bar-le-Duc sont largement éloignés du site (>1,3 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne modifieront pas l'écoulement des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du site, ainsi que les eaux de ruissellement du nouveau bâtiment, rejoindront un bassin de rétention enterré d'environ 22 m ² soit 22 m ³ qui sera créé au sein du site, sous piste. Ces eaux seront ensuite évacuées, via une nouvelle canalisation, vers le réseau public.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle emprise à englober nécessitera des travaux de décaissement assez importants, notamment pour implanter les nouveaux bancs transformateurs dans la pente du versant. Ils seront installés sur une plateforme inférieure, séparée par des murs de soutènement du reste du site. La réalisation du bassin, des grilles HTA, du nouveau bâtiment, des nouvelles clôtures, de la fosse déportée... nécessiteront également des mouvements de terre. La terre végétale sera conservée pour être réutilisée. Quant aux terres excédentaires, elles seront conduites en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de matériaux sera nécessaire pour réaliser l'extension de la plateforme et pour remettre en état le site après les démolitions (gravillons...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux entraîneront la suppression d'un jardin-verger et d'une friche herbacée. L'impact de la perte d'habitats sera faible car aucune espèce remarquable n'est recensée au sein de ces espaces et car d'autres surfaces similaires se situent dans les environs immédiats. Des haies autour d'une maison à démolir et de la parcelle enherbée d'Enedis seront aussi supprimées. La faune fréquentant les abords du site pourra être dérangée durant le chantier mais la gêne sera temporaire et localisée. Elle sera réduite en programmant l'abattage des arbres et des haies en dehors de la période de reproduction des oiseaux qui s'étend de mars à août.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun impact direct ou indirect sur les habitats ou les espèces des sites Natura 2000 les plus proches en raison de la faible ampleur des travaux, de leur aire d'influence restreinte et de la distance les séparant du poste (6,5 km minimum).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement d'une surface de jardin-verger et d'une friche herbacée correspondant à une parcelle d'agrément et à un espace actuellement inutilisé par Enedis, présents au sein d'une zone urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La mise aux normes du site consistera en partie à mettre en place un système limitant le risque de pollution des eaux et du sol par l'huile contenue dans les transformateurs.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux : passage d'engins le long du chemin de Nauchamp et la rue de la piscine. Une signalisation sera mise en place. Passage de convois exceptionnels pour l'arrivée et l'évacuation des transformateurs. Les modalités seront définies en concertation avec la mairie et le conseil départemental.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les transformateurs actuels seront remplacés par des modèles à bruit réduit qui seront entourés de murs pare-sons sur 4 côtés (loges de 7 m de haut). Ils seront déplacés et les habitations les plus exposées seront démolies suite à leur acquisition. Ainsi, l'étude acoustique prévisionnelle (jointe) prévoit que les dépassements d'émergence soient résorbés (avec les 3 transformateurs). Une campagne de mesure sera néanmoins réalisée après travaux. En phase travaux, l'arrêté du 12 mai 1997 modifié sera appliqué.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant les travaux, les engins peuvent générer des vibrations.</p> <p>Pendant la phase d'exploitation, un poste n'en génère pas.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le SF6 présent dans certains appareils électriques est confiné dans des compartiments étanches. En cas d'incident, un rejet accidentel de faible quantité de SF6 est possible. Ce risque d'incident est très réduit du fait des dispositions constructives des appareils, de la télésurveillance permanente ainsi que de leur entretien régulier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, toutes les dispositions visant à éviter les rejets accidentels (huile...) seront prises par les entreprises (vérification des engins, ...).</p> <p>En phase d'exploitation, les eaux pluviales des nouvelles surfaces imperméabilisées (bâtiment...) seront collectées et évacuées vers le réseau public, tout comme les eaux de ruissellement du site.</p> <p>La fosse déportée recueillera l'huile en cas d'avarie d'un des transformateurs avant sa récupération par une entreprise spécialisée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant les travaux : effluents liés à la base vie</p> <p>En phase d'exploitation : les eaux usées provenant du nouveau bâtiment seront évacuées vers le réseau public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Application de la réglementation en matière de gestion des déchets lors de la mise en œuvre du chantier, et notamment lors de la démolition des murs pare-feu actuel, du bâtiment et d'une partie de la clôture : filières de traitement choisies en privilégiant l'ordre hiérarchique (réduction à la source, préparation en vue de la réutilisation, recyclage, valorisation, élimination...).</p> <p>En phase d'exploitation, un poste ne génère pas de déchet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste se situe dans un seuil de saisine archéologique fixé à 3 000 m ² . Un dossier présentant le projet a été transmis au Service Régional de l'Archéologie qui pourra réaliser, s'il l'estime nécessaire, des opérations préventives de prospection. Dans tous les cas, si des découvertes fortuites ont lieu lors des travaux, la mairie en sera immédiatement informée et des mesures conservatoires seront prises dans l'attente d'une éventuelle visite de spécialiste
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera la démolition de deux habitations et de leurs dépendances implantées au sein de la surface concernée par l'extension ; les parcelles bâties sont déjà acquises par Enedis. Ces parcelles dédiées actuellement à l'habitat seront désormais incluses dans l'emprise du poste sans nécessiter de modification de zonage du PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et sa responsabilité sociale d'entreprise, Enedis, entreprise certifiée ISO 14001, s'assurera que les entreprises qui réaliseront les travaux auront bien procédé à une analyse environnementale de leurs travaux et vérifieront la bonne mise en œuvre sur le chantier des mesures qu'elles auront indiquées par des contrôles réguliers tout au long du chantier.

Les matériaux issus de la modification de la clôture et des démolitions feront l'objet d'une gestion adaptée des déchets : tri, et réutilisation éventuelle avant évacuation en décharge.

Les rejets accidentels d'huile des nouveaux transformateurs et des nouvelles grilles HTA seront évités grâce à la mise en place de bacs récupérateurs étanches qui seront reliés à une fosse déportée qui sera mise en place au sein du site. Toutes les mesures seront prises lors des travaux et des arrivées et évacuations des transformateurs pour s'affranchir de tout risque de fuite accidentel. Un bassin sera, par ailleurs, réalisé pour collecter les eaux pluviales du site avant évacuation vers le réseau public.

Les transformateurs seront déplacés et remplacés par des transformateurs à bruit réduit qui seront entourés de 4 murs pare-sons pour résorber l'émergence sonore du poste. Les maisons les plus exposées seront démolies après avoir été acquises par Enedis. La notice environnementale réalisée pour ce projet ainsi que l'étude acoustique sont jointes en annexes complémentaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en dehors de tout espace naturel remarquable (Znieff, Natura 2000...) et de toute zone à risque (inondation, mouvement de terrain...).

Le prélèvement de surface sera assez important (3 000 m²) mais permettra de mettre le site aux normes environnementales (fosse déportée...) et acoustiques (nouveaux transformateurs à bruit réduit, déplacement des bancs...).

De plus, il concernera une surface en friche, propriété d'Enedis, et deux parcelles bâties déjà acquises à l'amiable.

Aussi, et compte tenu des mesures qui seront prises pour réduire les effets négatifs du projet (période de travaux adaptée pour l'avifaune...), Enedis estime que le projet ne portera pas atteinte à l'environnement, et qu'il peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe complémentaire 1 : Notice environnementale du projet se rattachant aux parties 4, 5 et 6 du formulaire

Annexe complémentaire 2 : Etude acoustique se rattachant à la partie 6. 1. Nuisances

Annexe complémentaire 3 : Vues aériennes et simulations

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Heillecourt

le, 22/03/2021

Signature

